

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

12 décembre 2017

DATE DE CONVOCATION

25 novembre 2017

DATE D’AFFICHAGE

25 novembre 2017

L’an deux mille dix-sept et le douze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s’est réuni sous la présidence de Monsieur William BOUS, Maire.

PRÉSENTS :

William BOUS	Micheline BINDER	Gérard BESNIER
Jean-Paul SOULEZ	Guy DESMAREST	Nicole DAVESNE
Jeannick LANGLOIS	Martine CAYRE	Gérard FOUCARD
Patrick DUFOUR	Maryse FLANDRE	Isabelle COZETTE
Hélène TELLIER	Laure DESENDER	Nicolas DENOUETTE

ABSENTS NON EXCUSÉS:

ABSENTS EXCUSÉS :

Laurent PLACE

Hervé LEVEAU	donne pouvoir à	Jean-Paul SOULEZ
Christelle PLÉ	donne pouvoir à	William BOUS
Nadège CORROY	donne pouvoir à	Micheline BINDER

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Micheline BINDER et Jean-Paul SOULEZ

ORDRE DU JOUR

- **TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2018**
- **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2018**
- **ADHÉSION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D’ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE BLARGIES AU 01/01/2020**
- **TARIFS COMMUNAUX 2018**
- **TARIFICATION 2018 PÉRISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT**
- **DEMANDE SUBVENTIONS 2018 AU DÉPARTEMENT**

- **CONVENTION D'ADHÉSION AU CONSEIL EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS**
- **INFORMATIONS GÉNÉRALES**
- **QUESTIONS DIVERSES**
- **QUESTIONS DES CONSEILLERS**

Monsieur le Maire demande aux membres présents leur accord pour inscrire à l'ordre du jour quatre points supplémentaires :

- **SIGNATURE DU CONTRAT POUR LA CRÉATION ET L'HÉBERGEMENT DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE**
- **DEMANDE SUBVENTION ROUTES DE L'OISE**
- **DÉCISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**
- **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DU PERSONNEL**

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil municipal donne son accord.

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 08 NOVEMBRE 2017

Aucune observation.

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur le Maire donne lecture des documents remis aux élus pour la tarification 2018 et propose d'augmenter le prix de l'eau pour les administrés, les locations de compteurs, de conserver les tarifs 2017 pour les branchements et compteurs de chantier.

14 conseillers sont pour l'augmentation à 0.05 € le m3 et 4 sont pour l'augmentation à 0.03 € (Nicole DAVESNE, Martine CAYRE, Gérard FOUCARD et Nicolas DENOUEPTE).

A la majorité, le tarif de l'eau est voté avec une augmentation de 0.05 €.

Pour l'assainissement, Monsieur le Maire propose d'augmenter uniquement le tarif de redevance assainissement appliquée aux rejets de 0.11 € et les frais de gestion de 2.54 €.

14 conseillers sont pour et 4 sont pour l'augmentation à 0.06 € et 1.53 € pour les frais de gestion (Nicole DAVESNE, Martine CAYRE, Gérard FOUCARD et Nicolas DENOUEPTE).

A la majorité, le tarif de l'assainissement est voté avec une augmentation de 0.11 € pour le tarif de redevance assainissement et 1.53 € pour les frais de gestion.

Voir tableau joint en annexe 1.

DÉCISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de voter une décision modificative pour le budget assainissement avant le vote du budget primitif pour régulariser la TVA erronée sur un bordereau de mandats de 2012 et les intérêts courus non échus du prêt pour la station d'épuration.

Il précise qu'il s'agit d'écritures d'ordre budgétaire.

DÉPENSES	
678 Autres charges exceptionnelles	6 355 €
66112 Intérêts emprunts rattachement des ICNE	73 978 €
61528 Entretien / réparations sur autres biens immobiliers	-. 46 668 €
6156 Maintenance	-. 33 665 €
TOTAL	0 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2018

La balance du budget primitif 2018 proposée, est la suivante :

- **POUR LE BUDGET EAU :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des dépenses = total des recettes : 1 023 699 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des dépenses = total des recettes : 3 717 632 €

Le budget Eau 2018 est voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

- **POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des dépenses = total des recettes : 590 213 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des dépenses = total des recettes : 585 471 €

Le budget Assainissement 2018 est voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

ADHÉSION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE BLARGIES AU 01/01/2020

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de Blargies a les mêmes problématiques en eau potable que la commune de FORMERIE,

Considérant qu'il existe déjà une interconnexion avec le syndicat,

Considérant que la commune de FORMERIE est la seule commune enclavée ne faisant pas partie du syndicat,

Considérant que les prix de l'eau à l'utilisateur sont pratiquement identiques,

La commune de FORMERIE souhaiterait transférer la compétence Eau à compter du 1^{er} janvier 2020 au SIAEP de BLARGIES.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de demander au SIAP de Blargies leur accord pour leur transférer la compétence Eau à compter du 01/01/2020.

TARIFS COMMUNAUX 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de revoir les tarifs qui seront applicables du 01/01/2018 et jusqu'au 31/12/2018, à l'exception des crédits scolaires qui seront valables de septembre 2018 à août 2019.

Voir annexe 2.

TARIFICATION 2018 PÉRISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Chaque année, la commune doit délibérer pour préciser le mode de tarification pour le périscolaire et le centre de loisirs sans hébergement pour 2018.

Proposition :

Maintien tarifs et mode de tarification de 2018 soit :

	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge	4 enfants à charge
Barème 2	0.30 %	0.28 %	0.26 %	0.24 %

- Application du barème 2 de la Caisse d'allocations familiales pour l'année 2018 pour les enfants de FORMERIE,

- facturer 15% de plus aux familles n'habitant pas la commune, sous réserve des places disponibles et de l'accord de la commune de participer aux frais financiers.
- Le goûter est facturé 0.75 € en plus.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter la tarification 2018, comme présentée par Monsieur le Maire.

DEMANDE SUBVENTIONS 2018 AU DÉPARTEMENT

Le Département nous demande de transmettre nos demandes de subvention d'investissement pour l'année 2018 avant le 31 décembre 2017.

Il propose de prioriser comme suit les demandes :

ordre de priorité	Programmes	Montants estimés HT	Subvention du Département attendue	Autres partenaires financiers
1	Installation d'un système de vidéo protection	94 490 €	46 % 43 465 €	non
2	Construction d'une tribune et d'un local de rangement	360 455 €	36 % 129 764 €	Contrat de ruralité 10 % DETR 30 %
3	Diagnostic assainissement	122 530 €	10% 12 253 €	AESN 50 % 61 265 €
4	Aménagement de trottoirs et réfection de la voirie rue du Château	185 835 €	36 % 66 900 €	non

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la contexture du projet pour les études et travaux mentionnés selon l'ordre défini ci-dessus,
- de demander à démarrer les opérations par anticipation au vote de la subvention allouée,
- de solliciter à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Département,
- de solliciter l'autorisation de réaliser les missions préalablement à toute inscription sur un programme d'investissement subventionné.

CONVENTION D'ADHÉSION AU CONSEIL EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La commune a signé une convention avec le centre de gestion pour la prévention des risques professionnels dont la médecine préventive.

Les modalités financières changent.

Le paiement à 0.48 % de la masse salariale n'existera plus au 01/01/2018 et sera remplacé par la facturation à 110 € la visite médicale.

Ce tarif englobe l'ensemble des prestations comprises : surveillance médicale des agents, actions en milieu de travail, prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail, intervention du psychologue du travail et du référent handicap.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les termes de la convention
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

SIGNATURE DU CONTRAT POUR LA CRÉATION ET L'HÉBERGEMENT DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

La commune souhaite créer son site internet.

Après consultation et démonstration par différents prestataires, l'ADICO a été retenue.

Le coût est de :

- 300 € HT par an l'hébergement et la maintenance,
- 12 € pour le nom de domaine,
- 180 € la formation d'une personne,
- 330 € pour alimenter le site,
- 330 € pour la mise à jour

soit un total de 1 331.88 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les termes de la convention
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur le Maire a rappelé aux conseillers municipaux qu'ils doivent répondre pour le lundi 18 décembre à l'autorisation et transmettre éventuellement une photo.

Un premier bilan sera fait dans 6 mois selon la fréquentation du site.

DEMANDE SUBVENTION ROUTES DE L'OISE

Par courrier reçu le 1^{er} décembre, l'association « Les Routes de l'Oise » demande un départ et une arrivée le dimanche 20 mai 2018, 1800 € ainsi que 4 gerbes et un trophée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder 1 800 €, 4 gerbes et un trophée à l'association «Les Routes de l'Oise » sur le budget 2018.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DU PERSONNEL

Conformément à la délibération du 28 octobre 2010, une prime d'ancienneté a été mise en place.

20 ans : 600 €

30 ans : 800 €

40 € : 1 000 €

Pour l'année 2017, une personne est concernée.

Un versement au compte 6574 de 600 € sera effectué au profit de l'Amicale du Personnel, à charge pour elle de le reverser à l'agent concerné.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Consultation pour l'approvisionnement des denrées alimentaires brutes nécessaires à la confection des repas de la cantine municipale :** ISIDORE RESTAURATION retenu pour 1.69 € HT le repas + eau 0.27 € + yaourt 0.17 € avec fourniture de produits lessiviels et consommables spécifiques en restauration.
- **Don du Sang du 2 novembre :** 44 donateurs.
- **Rappel Distribution des colis.**
- **Réflexion reportée pour le paiement d'avance de la cantine et du périscolaire.**
- **Prochaine date de réunion du Conseil Municipal :** pas définie.
- **Vœux du Maire le 5 janvier 2018 à 19h**

QUESTIONS DES CONSEILLERS :

Gérard BESNIER

- Signale que les travaux de démolition de 60 concessions par la SARL P. LEFEBVRE & Fils ont démarré : les monuments sont démontés, les caveaux vidés dans l'ossuaire. Le chantier a été interdit au public par des barrières et le parking a été fermé le temps des travaux.

Jean-Paul SOULEZ

- Remercie les associations et les bénévoles qui ont participé au Téléthon. A priori, les dons auraient diminué de 900 €.

Jeannick LANGLOIS

- Demande si la moto de l'agent de police municipale a

été vendue.

Monsieur le Maire lui répond qu'elle a été vendue et donnera le montant de la vente à la prochaine réunion.

- Signale le dépôt sauvage de poubelles dans les containers installés sur le parking en face de LEADER PRICE depuis 2 mois.

Monsieur le Maire répond que c'est anormal et invite les conseillers à relever les numéros d'immatriculation des véhicules.

Patrick DUFOUR

- Propose de trouver un nom au gymnase communal. Monsieur le Maire propose d'y réfléchir pour la prochaine réunion.

Hélène TELLIER

- Signale que les passages pour piétons en centre-ville sont peu visibles l'hiver. Monsieur le Maire est conscient du problème mais ne peut pas le résoudre.

- Demande des informations sur la polémique au sujet des pigeons. Monsieur le Maire lui expose les faits.

- A entendu dire que la Fête des Fanfares n'était pas reconduite en 2018. Monsieur DECORDE, lors de la Sainte Cécile, a dit que cette manifestation ne sera pas renouvelée.

- Demande si la date de l'inauguration du terrain d'honneur du stade Régis DAGICOUR a été définie. Elle sera organisée au printemps 2018 ainsi que celle du City stade.

Nicolas DENOUESTE

- Signale qu'il a été interpellé au sujet des pigeons lors du marché de Noël de BEAUVAIS.

- Demande si le gravillonnage est prévu ruelle Filsac. A voir lors du prochain programme de gravillonnage.

- Demande s'il est possible d'installer un miroir devant le 5 bis rue d'Amiens suite à une réclamation d'une administrée.

Monsieur le Maire répond qu'il est contre la mise en place de miroirs, la responsabilité de la commune pouvant être engagée.

- Signale que la circulation est difficile rue du 9 Juin. Monsieur le Maire lui répond que le problème vient du fait que de nombreux véhicules sont mal stationnés et notamment les véhicules de son entreprise.

Le Code de la Route stipule que le stationnement sur la chaussée est autorisé côté impair du 1^{er} au 15 du mois et côté pair du 16 à la fin du mois.

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe plus de 725 places de stationnement matérialisées sur la commune et en particulier Place du Jeu de Paume, située au bout de la rue du 9 Juin.

Monsieur le Maire précise qu'une première consultation auprès des riverains va être réalisée pour la mise en sens unique de la rue Cité Simon et une seconde pour une partie de la rue du 9 juin.

Nicolas DENOUESTE

- Signale qu'un véhicule en panne est mal stationné. Monsieur le Maire répond qu'il va faire procéder à son enlèvement.

La séance est levée à 23 heures 05.